

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER A ANTIFER

REUNION DE SYNTHESE

VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Le Havre

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT

MME BENEDICTE AGUILA, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT

M. GUSTAVE DEFRANCE

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE

INTERVENANTS :

M. JEAN-PIERRE LECOMTE, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT AUTONOME DU HAVRE

M. CHRISTIAN CHAIZE, GERANT DE LA CIM

M. CHRISTIAN HENRY, Directeur de projet, GRTGAZ

M. XAVIER DE SALINS, PRESIDENT DE LA STATION DE PILOTAGE DU HAVRE

M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL

M. JEAN-JACQUES LEMAITRE, PRESIDENT D'AQUACAUX

M. DANIEL PAUL, DEPUTE DE SEINE MARITIME, CONSEILLER MUNICIPAL DU HAVRE

MME SYLVIE BARBIER, ASSOCIATION ECOLOGIE POUR LE HAVRE

MME CHRISTINE PAUL, VICE-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL

MME CLAUDINE LAILLIER, ENSEIGNANTE A SAINT JOUIN-BRUNEVAL

M. SYLVAIN JOUANEAU, ASSOCIATION SURFRIDER FOUNDATION

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL

M. DOMINIQUE ROUX, EX-COMMANDANT DE BORD DE METHANIER, RETRAITE

M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE

M. VIANNEY DE CHALUS, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE

M. ANTOINE RUFENACHT, MAIRE DU HAVRE, PRESIDENT DE LA CODAH

MME VERONIQUE BEREGOVY, PRESIDENTE DU GROUPE DES ELUS VERTS DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

M. JEAN-PAUL LECOQ, DEPUTE DE SEINE-MARITIME

M. JEAN-PIERRE FRÉBOURG, MAIRIE DE LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER

M. CHARLES REVET, SENATEUR, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

M. DANIEL FIDELIN, DEPUTE DE SEINE-MARITIME

M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME

MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP

M. MODESTE, DELEGUE CGT DE LA CIM

(DEBUT DE LA REUNION : 18 H 00)

INTRODUCTION

(...)

M. Alain OHREL, Président de la Commission Particulière du Débat Public, dresse un bref historique du débat public sur le projet d'Antifer, commençant par la saisine de la CNDP le 6 avril 2007 par Gaz de Normandie, puis la détermination des dates du débat à la période comprise entre le 14 septembre et le 14 décembre 2007 à minuit.

Il relève plusieurs points importants s'agissant de ce débat public :

- Celui-ci avait en fait déjà été amorcé à l'initiative de Gaz de Normandie et s'est développé avant l'ouverture même de la procédure officielle, menant à des positions fixées de part et d'autre, voire « figées » et qui sont allées du débat allant jusqu'à la rupture effective au moment de la création de la CPDP.
- L'opposition de principe au projet par les associations de Saint Jouin-Bruneval a été assidue et bruyante.
- Avant l'ouverture du débat, la Commission a recensé et rencontré ses acteurs majeurs au cours d'une soixantaine d'entretiens : élus, monde associatif, économique et administratif, à Paris, à Rouen et au Havre.
- C'est l'arrondissement du Havre qui a été défini comme périmètre géographique, un choix qui s'est révélé pertinent.
- Dans l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage ont été sollicitées les réponses aux deux questions habituelles en termes de débat public :
 - *Pourquoi ce projet ?* Ce sont les conditions générales de la politique énergétique et la position qu'occupe le gaz dans l'éventail des énergies fossiles.
 - *Comment ce projet sera-t-il réalisé ?* Il s'agit du détail des constructions envisagées.
- Le débat a permis de compléter le dossier du maître d'ouvrage, notamment en matière de risques.
- Le débat avait la particularité de se dérouler en simultanéité avec deux autres débats sur des projets similaires à Dunkerque et au Verdon, d'où la nomination d'un membre commun à chacune des trois CPDP.

Le Président OHREL passe ensuite en revue le calendrier des débats : les deux séances de lancement pour solliciter des réactions initiales au projet, et les sept réunions thématiques pour analyser le projet selon autant d'aspects particuliers par le recours à des experts de haut niveau. Il tient à confirmer par ailleurs l'impartialité de ces experts que certains avaient mis en doute.

La coordination entre les trois débats publics de projet de terminal méthanier

M. Gustave DEFRANCE, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, indique qu'avant le lancement des débats, les présidents des trois CPDP étaient allés ensemble visiter le terminal méthanier de Zeebrugge afin de mieux appréhender le sujet. Ils avaient également rencontrés le Centre d'Analyses Stratégiques afin d'avoir un éclairage sur les perspectives de la consommation énergétique 2020 – 2050, ainsi que le MEDAD dont ils ont sollicité le concours.

Il ajoute que l'harmonisation des calendriers a été faite de sorte que les trois débats se terminent en même temps le 14 décembre, obligeant la CNDP à donner au 14 février son bilan des trois débats.

Il indique que durant la phase des réunions publiques, les trois débats ont bénéficié de la participation de représentants du MEDAD, du Secrétariat d'Etat à l'industrie et de diverses instances. Il souligne que c'est la première fois que trois débats publics sur un même sujet de projets d'entreprises privées se déroulent ainsi simultanément, ce qui apportera des éléments de réflexion pour l'avenir du Débat Public.

REVUE DES REUNIONS THEMATIQUES

Les membres de la Commission Particulière du Débat Public se succèdent pour résumer les thèmes de chacune des réunions :

- L'énergie (2 octobre à Montivilliers) :
Mme Florence TORDJMAN, Sous-directrice du gaz et de la distribution des énergies fossiles à la Direction générale de l'énergie et des matières premières, a fait un exposé sur la politique énergétique de la France, l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence, la croissance de la part du gaz, et les projets actuels de terminaux méthaniers.
M. Gérard LISSOT, Auteur du Rapport sur l'Energie au CEE de Haute Normandie a parlé de l'importance de la filière énergie dans la région, du savoir-faire de ses acteurs, et de la nécessité de diversifier le bouquet énergétique et d'instaurer un plan régional décentralisé.
M. André LARCENEUX, Professeur à l'Université de Bourgogne à Dijon, a expliqué la géopolitique de l'énergie.
M. Jean-Pierre GIROD, Vice-président en charge du plan Climat-Energie au Conseil Régional, a parlé du protocole de Kyoto et privilégie l'économie d'énergie par une réduction de la consommation plutôt que de recourir à des importations de gaz.
M. LELIEVRE, Association *Que Choisir ?* du Havre, a parlé des objectifs de Kyoto et de leur remise en cause des mécanismes d'approvisionnement.
M. Daniel PAUL, Député du Havre, a parlé de la nécessité d'économiser le gaz, et a exprimé des doutes sur la libéralisation du marché comme vecteur de baisse des prix.
Sont intervenus également les actionnaires de Gaz de Normandie : M. Charles BEIGBEDER de POWEO, M. LAMBOLLEY d'Eon-Ruhrgas, M. PFEIZER de Verbund et M. CHAIZE de la CIM.
Par ailleurs, lors de la réunion du 26 novembre à Saint Romain de Colbosc, Mme Sylvie BARBIER, Ecologie pour Le Havre, est revenu sur le thème de l'énergie en parlant des flux gaziers dans un exposé sur la géopolitique du gaz naturel et sur les économies de consommation énergétique.
- L'urbanisme (le 11 octobre à Criquetot l'Esneval) :
Mme Anne-Michèle DONNET, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre, a défini les caractéristiques de géographie humaine et économique de sa région, notamment en termes d'élaboration des SCOT.
M. Bruno DUMONT, Chargé de Mission à la Direction Régionale de l'Equipement à Rouen, a rappelé la hiérarchie à laquelle sont soumis les différents documents d'urbanisme. Il a aussi souligné l'objectif figurant dans la DTA qui est de « renforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique et de la loi littorale ».
M. François AUBER, membre de l'Association de la Valleuse de Bruneval, a rappelé l'historique du port d'Antifer et il a appelé à une concertation pour la définition du développement économique de la zone géographique concernée, soulignant l'importance de la plage en termes touristiques.

M. Olivier FRECHET, Adjoint du Directeur de Projet pour Gaz de Normandie, a évoqué les emplois prévisibles afférant d'une part au chantier, d'autre part à l'exploitation du site.

Il fut évoqué au gré des débats la définition du port d'Antifer comme Opération d'Intérêt National, par décret en Conseil d'Etat.

- Le risque (le 19 octobre à Octeville et le 12 novembre à Saint Jouin – Bruneval) :
Il faut noter que le thème du risque a été présent lors de toutes les réunions. Ce thème suscite des expressions de peur et de nombreuses interrogations. Ont été évoqués les risques maritimes, les risques technologiques apportés par le terminal méthanier, les risques que représentent le gazoduc, les risques naturels et les risques liés à la présence de mines restant de la deuxième guerre mondiale.

Une question de fond a toujours été présente concernant la responsabilité face aux risques du maître d'ouvrage et celle de l'Etat. Cela a alimenté une partie des difficultés rencontrées lors de ce débat, du fait que le déroulement d'un tel projet est structuré en deux étapes : l'étape du Débat Public, suivie le cas échéant d'une étape réglementaire. Cette structuration fait que les maîtres d'ouvrage ont tendance à ne pas avoir toutes les réponses à toutes les questions durant la première étape, ce qui semble anormal au public.

Autre difficulté : des distinctions techniques existent dans les caractéristiques et l'environnement des risques, qui ne sont pas acceptées par le public, par exemple entre une usine de liquéfaction et un terminal de distribution, ou encore concernant l'utilisation de l'azote qui n'est utilisé que lors du démarrage de l'installation. Il y a par ailleurs le sujet des accidents, où chacun a ses propres références, et qui peut susciter le regret qu'à aucun moment il n'ait été question de la base de données du MEDAD qui recense tous les accidents impliquant le gaz.

La distance du site par rapport aux habitations a été un des sujets majeurs durant le débat, dont notamment le rôle, positif ou négatif, que pourrait jouer la falaise. Il est prévu l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, qui attend la conclusion de l'étude des dangers actuellement en cours, et tant que ce plan n'est pas rédigé, la question des distances de sécurité doit rester dans le flou. Il y a une autre source de difficulté d'appréhension des distances : le projet a plusieurs variantes, si bien que le lieu exact d'implantation du terminal n'est pas à ce stade définitivement choisi. Il convient de rappeler cependant que le projet définitif devra obligatoirement être soumis à toutes les étapes réglementaires où les autorités et des experts tiers passeront tous les risques éventuels au crible.

Il faut retenir que ce débat difficile pose un véritable problème de méthode : soit il intervient trop tôt, soit il intervient trop tard. En effet, comme il s'agit d'un projet (ce qui est la formule du Débat Public), on n'a pas toutes les réponses ; or beaucoup disent, avec légitimité, que si vous n'avez pas les réponses, ce projet ne marche pas. Ce problème est donc posé, au niveau des trois débats, sur la question des risques, qui est évidemment fondamentale.

- Tourisme, pêche et plaisance (le 16 novembre à Etretat) :
Le sujet de cette réunion était surtout la compatibilité entre une activité industrialoportuaire et une activité touristique.

Mme Estelle GRELIER, Vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises et Vice-présidente du Conseil Régional, a souligné les spécificités du territoire et les enjeux touristiques du Pays des Hautes Falaises, qui l'ont amené à

percevoir une certaine incompatibilité entre leur développement et le projet de terminal méthanier. Par ailleurs, elle annonce son intention de saisir la CNDP sur un dysfonctionnement qu'elle a perçu dans le comportement de la CPDP quant à son devoir de neutralité.

M. Patrick JEANNE, Maire de Fécamp et Vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime, a émis des réserves sur le projet méthanier et a exprimé son soutien pour le projet de port de plaisance.

M. Guy LE MIGNOT et M. Alban FIRMIN, tous deux Présidents d'Associations, ont fait un historique touristique de la zone, puis ils ont présenté des propositions pour le projet de port de plaisance utilisant les infrastructures du site d'Antifer, soulignant son potentiel économique au vu d'une demande bien établie et d'investissements relativement minimes.

M. LEVASSEUR, Club des pêcheurs du Grouin, a fait un exposé sur les besoins de la pêche de plaisance. Il a exprimé sa perspective que la détérioration actuelle de la plage est le résultat d'une mauvaise gestion de la part du Port Autonome.

M. Jean-Marc LACAVE, Directeur général du Port Autonome du Havre, a présenté la mission du port et a en a dressé un historique. Il a expliqué la position du port quant au projet de terminal méthanier, tout en précisant son souhait que le port méthanier puisse cohabiter avec les activités de tourisme comme l'a fait le port pétrolier depuis trente ans.

M. Charles REVET, Président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval, a exprimé son soutien pour un projet de port de plaisance en toute compatibilité avec le terminal méthanier.

- La pose des gazoducs (le 26 novembre à Saint Romain de Colbosc) :

Les représentants de GRTgaz ont fait une présentation de leurs activités, des obligations et des cadres dans lesquels GRTgaz met en place ses projets de réseau et surtout des projections actuelles pour l'acheminement du gaz à partir du terminal méthanier d'Antifer jusqu'à un point d'arrivée sur la commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard.

Cette présentation a rencontré une certaine réaction de la part du public présent. Monsieur Bruno DUMONT, de la Direction Régionale de l'Équipement a ensuite rappelé l'ordonnancement juridique encadrant la procédure relative à de tels chantiers.

M. Jean-Paul LECOCQ, Député de Seine-Maritime, M. Denis MERVILLE, Conseiller général du canton de Saint Romain de Colbosc et M. Patrick JEANNE, Maire de Fécamp et Vice-président du Conseil général de la Seine-Maritime, se sont étonnés du fait que pour l'élaboration des SCOT aucune mention n'ait été formulée d'un projet de terminal méthanier et d'un nouveau gazoduc.

M. Jacques LEBAS, Président de la Maison de l'Estuaire, a évoqué les cadres dans lesquels s'opère la gestion de la réserve naturelle qui pourrait être traversée.

Ensuite, le débat a dérivé sur les questions touchant au respect des acteurs en matière d'enquête publique puis sur la question de la station d'odorisation qui serait implantée au plus près possible du point d'entrée du réseau de transport. S'est aussi développée une controverse relative aux énergies fossiles en rapport avec les gaz avec effet de serre. M. Luc POYER, Président de Gaz de Normandie, se référant au Grenelle de l'Environnement, a démontré que le remplacement du pétrole et du charbon par le gaz naturel est la méthode la plus rapide et plus efficace pour engager une réduction de CO₂. Toutefois, Mme Sylvie BARBIER, de l'Association Ecologie pour Le Havre, a estimé qu'il fallait prendre le bilan énergétique global de l'utilisation du gaz naturel, du prélèvement jusqu'au stockage.

Enfin, cette réunion a conduit à une intervention spontanée et hors programme d'un représentant associatif comprenant une série de documents photographiques et vidéos relatifs à des accidents dus à des canalisations, sans que ceci ait nécessairement à voir avec le gazoduc en projet. Monsieur Yves BRAMOULLÉ, Directeur de projet à Gaz de Normandie, s'est élevé contre cette présentation susceptible d'accroître la peur des gens sans faire progresser le débat contradictoire.

- L'environnement (le 12 décembre à Criquetot l'Esneval) :

Cette réunion a pris la forme d'une table ronde comprenant des représentants des acteurs du projet et des élus ou représentants du monde associatif. Elle a été ponctuée de questions remises par écrit de la part du public présent dans la salle avec réponses par des personnes de cette table ronde.

M. Yves BRAMOULLE a rappelé les enjeux environnementaux du projet de terminal méthanier. M. Alban FIRMIN, Président d'Association, a commenté des documents photographiques, estimant que le PAH n'avait pas honoré ses engagements en matière d'aménagements connexes. Sur ce point, M. Jean-Marc LACAVE, Directeur du PAH, a rappelé ses propos de la réunion du 16 novembre, reconnaissant les faits et évoquant la mise en œuvre de ce qui peut aujourd'hui paraître souhaitable.

Monsieur Jean-Jacques LEMAITRE, en tant que témoin local et aussi Président de l'Association AQUACAUX, a ensuite révélé l'existence sur le site de mines datant de la dernière guerre, estimant que Gaz de Normandie aurait à prendre ses responsabilités en cas d'engagement de travaux pour la réalisation d'un terminal méthanier. Il a aussi mentionné différentes caractéristiques des lieux et, particulièrement, il a attiré l'attention sur l'existence de courants marins pouvant d'après lui contrarier la dissipation des eaux de refroidissement devant être rejetées par Gaz de Normandie. Il s'est alors proposé pour aider à la préparation du projet du fait des informations qu'il détenait dans ce domaine comme dans d'autres. M. Luc POYER a manifesté son intérêt pour de telles rencontres nécessaires à la préparation des dossiers.

Outre le problème du bon fonctionnement de l'électro-chloration, cette question des rejets en mer a fait l'objet d'une autre controverse quant à la méthode de modélisation : M. Yves BRAMOULLE s'est interrogé sur le résultat des méthodes empiriques au profit de la modélisation mathématique qu'il estima nettement préférable, ce que Mme Annie LEROY, Présidente de Ecologie pour le Havre, a elle-même contesté du fait de ses propres expériences professionnelles. M. Jérôme LAURENT de la DIREN n'a pu qu'encourager Gaz de Normandie à développer ses calculs liés aux rejets, estimant que c'était en effet parmi les points sensibles à examiner. Il a aussi indiqué quels seraient les autres enjeux environnementaux qui, le moment venu, donneraient lieu à l'instruction du dossier d'étude d'impact. Dans ce domaine, des experts déjà commis par le maître d'ouvrage pour préparer les études, communiquèrent les premiers niveaux de résultats. Le public fut intéressé à connaître la présentation d'une part, de la ressource floristique et faunistique par M. Marc BARRE du cabinet Biotope et d'autre part, de l'état sédimentaire et de la ressource halieutique, présentés respectivement par M. Serge SIMON et Mme Gwenola DE ROTON de la Cellule du Suivi du Littoral.

M. Alban FIRMIN a alors soulevé la question de la continuité de la décision du Préfet suite aux rapports communiqués par un Service comme la DIREN. M. Jean-Pierre GIROD, Conseiller régional des Verts, a élargi le débat en s'interrogeant sur la pertinence d'un tel projet de terminal méthanier sur la Côte d'Albâtre. Il a revendiqué des alternatives qui rendraient compatibles le port pétrolier actuel et d'autres développements tels qu'un parc éolien, s'interrogeant à nouveau sur les décisions négatives du Port Autonome du Havre en la matière.

Mme Annie LEROY a ensuite commenté les impacts de l'ensemble de la filière liée au GNL, estimant qu'elle était facteur d'accroissement des gaz à effet de serre. M. Luc POYER a contesté cette présentation en donnant différents éléments référencés et chiffrés à l'appui de la démonstration de la réduction de CO₂ par le GNL, éléments portés sur le site web de la CPDP. M. Alban FIRMIN, s'interrogeant sur l'habitude du PAH à vouloir, selon lui, cacher les informations relatives aux projets, M. Jean-Marc LACAVE a réfuté ce procès d'intention s'agissant d'un Etablissement Public dont il assurait la Direction comme il se doit. Il s'étonna du sens de cette question, le Port n'ayant rien à gagner en soi-disant cachant ce qui va ensuite se voir aux yeux de tous.

M. Claude ONFRAY, Maire-Adjoint d'Harfleur a exprimé l'opposition de sa commune au projet de terminal méthanier. Mme Estelle GRELIER, Présidente du Syndicat des Hautes-Falaises et Vice-présidente du Conseil régional, a révélé que lors d'un Conseil d'Administration du PAH dont la Région est membre, le projet de terminal méthanier n'avait pas été évoqué ; M. Patrick JEANNE a corroboré les faits.

Enfin, la CPDP a donné communication des résultats des travaux d'un atelier fiscal pour l'évaluation théorique des retombées fiscales d'un terminal méthanier tel qu'envisagé par Gaz de Normandie.

PRESENTATIONS DES PROMOTEURS

MAITRE D'OUVRAGE (GAZ DE NORMANDIE)

M. Luc POYER, Président de Gaz de Normandie, indique que depuis le début, sa société s'est profondément engagée dans le débat public. Il remercie la CPDP et les nombreux experts et administrations pour leur participation, ainsi que les communes qui ont accueilli les débats. Il remercie tous ceux qui ont aidé Gaz de Normandie à élargir leur perspective sur le projet, que ce soit par leur soutien ou par leurs critiques.

Il rappelle que cette réunion n'est pas un point d'arrivée, mais un point d'étape. Il expose les enseignements qu'il a tirés de ce débat public :

- **Sur l'opportunité du projet** : il déclare que Gaz de Normandie souscrit aux objectifs de la politique énergétique de la France. Sur le plan environnemental, il estime que l'enjeu est considérable. Il rappelle le rôle fondamental du gaz naturel comme énergie de transition entre la situation actuelle et le temps, d'ici plusieurs décennies, où le monde pourra effectivement dépendre des énergies renouvelables. Il indique par ailleurs que la présence d'un terminal méthanier à Antifer serait de nature à renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Normandie.

Il souligne la qualité exceptionnelle des accès maritimes et des infrastructures du port d'Antifer, conçu pour recevoir des hydrocarbures liquides, et se dit conscient de la responsabilité qui lui incombe en tant que promoteur de nouveaux aménagements sur un tel site.

Il reconnaît que ces arguments ne sont pas susceptibles de convaincre ceux qui ne souhaitent pas l'implantation d'un nouveau projet industriel dans la zone, mais il estime que cette approche dépasse le projet et qu'elle pose la question de la vocation même du port, qui en tout état de cause relève de l'Etat, propriétaire des lieux, ce qui implique de la prudence quant à la question du partage de l'espace.

- **Sur la plage** : Il constate le développement depuis trente ans d'autres usages, notamment un usage balnéaire en été, que de nombreux riverains perçoivent comme pouvant être remis en cause par le projet. Il rappelle que cette espace est

régi par des codes bien précis, que sa volonté est de le préserver le plus possible mais que Gaz de Normandie n'est pas au final le décideur sur ce point.

- Sur la sécurité et les risques de l'installation : il sait que la nature des risques entourant la construction et l'exploitation du site est au cœur des préoccupations des riverains, qui réclament des garanties. Pour sa société, la maîtrise des risques est la première condition de réalisation de ce projet, et c'est pourquoi des études préliminaires ont été conduites afin de concevoir l'installation de telle sorte que les habitations isolées, la plage et le village de Saint Jouin soient situés en dehors des zones d'effet. Il rappelle qu'une étude de dangers réglementaire sera conduite si Gaz de Normandie décide de concrétiser le projet.
- Sur les activités de tourisme et loisirs autour du site : il est conscient des efforts des collectivités territoriales et de leurs projets dans ce sens. Il indique que si le projet va de l'avant, il devra veiller à ce qu'il ne vienne pas contrecarrer ces efforts, en organisant l'activité en étroite relation avec les professionnels du tourisme et les collectivités.
- Sur les idées nouvelles et solutions proposées : des suggestions ont été faites qui ont retenu toute son attention, dont une qu'il trouve particulièrement visionnaire et qui consiste à rechercher un projet global d'aménagement du site d'Antifer, incorporant pêche, loisirs et développement d'énergies renouvelables. Il lui semble très intéressant d'étudier l'ensemble de ces usages avec les acteurs concernés, dès lors qu'ils sont compatibles avec l'usage industriel prévu. Il évoque une autre proposition consistant à implanter la totalité du terminal en bout de digue (et non pas seulement le poste de déchargement).

Il indique que sur la base de ces enseignements, Gaz de Normandie va travailler sur les options suivantes, dont une sera retenue pour la demande éventuelle d'autorisation :

- Les deux variantes proposées initialement, auxquelles seront intégrées les conditions techniques de leur compatibilité avec l'usage de la plage.
- L'implantation du terminal en bout de digue, selon les demandes reçues dans plusieurs cahiers d'acteur.
- Une solution d'implantation intermédiaire, si les solutions précédentes devaient présenter des obstacles excessifs en termes de sécurité ou d'impact environnemental.

Il réaffirme que, suite aux études conduites par des cabinets tiers et faisant référence, la solution qui sera retenue prendra en compte l'impact sur le milieu naturel. Il rappelle que l'autorisation administrative ne pourra être donnée que si la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique peut être assurée.

Il souligne que la décision de Gaz de Normandie de poursuivre ou non le projet résultera de la lecture attentive des rapports dressés par la Commission Particulière et par la Commission Nationale, des comptes-rendus des échanges durant les débats, et des études techniques complémentaires ; elle sera prise après consultation des collectivités territoriales et des organismes de concertation qui en feront la demande.

Il propose aussi d'approfondir avec les professionnels et institutions concernés les thèmes relatifs aux retombées économiques du terminal sur la région. Il propose la mise en place d'un dispositif permettant aux entreprises locales de bénéficier des investissements requis pour le terminal. Il est ouvert à la signature d'un protocole d'accord en matière d'emploi et de formation avec les collectivités intéressées. Il indique être à la disposition des collectivités pour participer à l'élaboration des documents d'urbanisme qu'elles souhaiteraient envisager.

Il conclut en soulignant qu'il souhaite poursuivre le dialogue avec toutes les parties, soutien comme opposant, et que ce dialogue sera lui aussi pris en compte lors de la prise de décision dans quelques mois.

AMENAGEUR (PORT AUTONOME DU HAVRE)

M. Jean-Pierre LECOMTE, Président du Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre, rappelle que le port a été implanté il y a trente ans pour traiter des hydrocarbures. Il indique que depuis, il a fréquemment été dit que le port était sous-employé, et qu'il se devait de trouver des activités supplémentaires pour valoriser ces infrastructures. Il rappelle les missions du PAH confiées par l'Etat en matière de gestion de l'espace portuaire : Répondre aux demandes d'implantation de trafics portuaires surtout si ceux-ci sont d'intérêt national, optimiser la gestion de l'espace portuaire en veillant à la sécurité et l'environnement. Il constate que le projet de terminal méthanier se situe en parfaite cohérence avec celles-ci.

M. LECOMTE ajoute que quand le port a reçu une première demande puis d'autres d'implantation d'un terminal méthanier à Antifer, il y a eu un rapprochement inévitable entre ces demandes et l'opportunité de diversification favorable au développement du port.

M. LECOMTE explique que dans la phase de sélection des candidats, il était nécessaire de réserver l'information aux membres du Conseil d'Administration en sachant qu'une fois celui-ci sélectionné et le projet établi, ce dernier serait soumis aux différentes phases de concertation et d'enquêtes. Il souligne par ailleurs que le PAH continuera d'alimenter en informations les services et les administrations concernées par ce projet.

M. LECOMTE note qu'au fil du temps, le site s'est ouvert à des usages multiples (pêche, loisirs etc.). Il confirme que le PAH souhaite continuer dans cette voie, et c'est pourquoi il a fortement recommandé au maître d'ouvrage de veiller à insérer son projet dans un ensemble qui permette à tous de cohabiter. Il constate avec satisfaction que la présentation de M. POYER a bien pris en compte cette demande. Il ajoute que cette politique d'ouverture du port répond également aux souhaits des élus du littoral en matière de développement touristique.

M. LECOMTE évoque ensuite quelques procès d'intentions envers le PAH sur son manque de transparence. Pour ce qui concerne le SCOT du HAVRE, bien que celui-ci ne soit pas géographiquement concerné, il précise qu'une information a été faite lors d'une séance de travail du bureau du SCOT. Pour ce qui est du SCOT des Hautes Falaises, il note que celui-ci est au tout début de son élaboration et il s'engage à ce que le PAH soit ouvert à en alimenter le débat avec tous les dossiers nécessaires. Par ailleurs, il détaille les démarches du Conseil d'Administration du PAH concernant le projet de Gaz de Normandie, indiquant que tout s'est déroulé en bonne et due forme.

M. LECOMTE confirme que le PAH s'est engagé à la remise en état du perré de la valleuse de Bruneval Il souligne à nouveau que le PAH est disposé à contribuer à un réaménagement plus vaste de celui-ci à hauteur de ce qu'aurait coûté la simple réparation, l'intention du port étant que les usages multiples y soient fortement encouragés dans les limites éventuelles définies par les études de danger.

M. LECOMTE a souligné que le PAH apportera tout son soutien pour que la concertation puisse se poursuivre en bonne intelligence et dans le respect des personnes.

EXPLOITANT DU TERMINAL PETROLIER (CIM)

M. Christian CHAIZE, Gérant de la CIM, indique que sa société exploite le terminal pétrolier d'Antifer depuis plus de trente ans. Ce terminal est un atout national et régional. Il rappelle que la CIM avait assuré pendant vingt-cinq ans au Havre l'exploitation et la sécurité du premier terminal méthanier français. Fort de cette expérience et de ses activités au terminal pétrolier du Havre, la CIM considère que la cohabitation de ces deux activités à Antifer est possible.

Il estime que le débat public a montré que le port d'Antifer est un site remarquable, qui a su respecter l'équilibre entre l'activité industrielle et l'environnement dans lequel il a été construit. Il indique que la CIM y a contribué par sa gestion rigoureuse des installations et son respect des autres usagers du site.

Il déclare que le port d'Antifer restera indispensable pendant de nombreuses années encore pour l'approvisionnement national en pétrole, et qu'il dispose d'un vaste espace où cohabitent actuellement des activités industrielles et de loisirs qui ont elles aussi vocation à durer.

Il précise que c'est à partir de cette perspective que la CIM s'est engagée dans le projet de construction d'un nouveau terminal méthanier, et qu'une exploitation commune des deux sites (pétrolier et méthanier) pour en garantir la sécurité globale est la raison même de sa participation à Gaz de Normandie. Il ajoute que la CIM apportera son expertise aux études complexes qui seront conduites dans le domaine du risque et de sa gestion, afin d'assurer un niveau de sécurité maximum au projet.

Il souligne que pour la CIM, la priorité est l'emploi. Il ajoute que la société a su depuis toujours s'adapter à des métiers de plus en plus complexes en mettant l'accent sur une formation des plus pointues, et que ce savoir-faire sera déterminant pour constituer une équipe solide dédiée à l'exploitation de ce nouveau terminal. Il indique que l'activité conduira à la création d'une soixantaine d'emplois durables à la CIM, auxquels s'ajouteront des emplois induits dans les entreprises sous-traitantes. Il ajoute que l'accueil d'une centaine de navires supplémentaires par an confortera les métiers traditionnels du port du Havre.

Il précise que le projet doit permettre le maintien d'un accès sécurisé à la plage de Saint Jouin-Bruneval. Il ajoute que le projet présente des avantages économiques importants pour la région, et que la CIM veillera à ce qu'il se réalise dans le respect absolu de l'environnement naturel et humain.

GRT

M. Christian HENRY, Directeur du projet « Artères Caux Roumois », indique qu'il tient à faire le retour de GRTgaz sur les questions et préoccupations, concernant le gazoduc, exprimées lors de ce débat. Il évoque les préoccupations qui ont été émises concernant les canalisations allant d'Antifer à Saint-Pierre-du-Bosguérard, précisant qu'elles seront au cœur des études à venir, et parmi lesquelles il retient la sécurité et l'insertion dans l'environnement, sans oublier les débats sur la station d'odorisation du gaz.

Il souligne que de garantir la sécurité des installations est un objectif essentiel de GRTgaz. Il a également noté que la concertation et l'information des habitants, élus et associations étaient fondamentales.

Fort de ces constats, GRTgaz tient à informer la population de la manière dont elle poursuivra le projet s'il devait se concrétiser : il sera organisé des réunions publiques propres à GRTgaz, qui porteront sur des tracés précis et sur leurs impacts, sur les questions soulevées durant le débat public (notamment la traversée des zones sensibles), et sur les installations de surface (station d'odorisation). GRTgaz mènera également une concertation plus spécifique avec les propriétaires et exploitants agricoles afin d'intégrer leurs contraintes dans la réalisation des travaux.

Il décrit les prochaines étapes : en attendant la décision de Gaz de Normandie, GRTgaz poursuivra ses études sur le terrain pour préciser les conditions d'insertion de l'ouvrage dans son environnement. Si le projet se poursuit, GRTgaz entamera alors l'organisation des réunions publiques précédemment citées.

PRESENTATION DES CAHIERS D'ACTEURS

M. Alain OHREL explique les conditions de cette partie de la réunion, y compris les modalités du tirage au sort, qui intègre un regroupement des associations de Saint Jouin-Bruneval.

M. Xavier de SALINS, Président de la Station de Pilotage du Havre-Fécamp, définit le périmètre de son intervention, qui s'arrête au front d'accostage de l'éventuel terminal. Il souligne l'expérience et le professionnalisme des 50 pilotes qu'il représente, dont il rappelle le devoir de signalement concernant tout navire qui ne serait pas conforme aux lois.

Il décrit les caractéristiques maritimes du port d'Antifer, dont il souligne les avantages, notamment pour le trafic de méthaniers.

Il demande que le maître d'ouvrage prenne en compte les éléments suivants souhaités par les pilotes :

- Une orientation du poste à quai qui soit pertinente pour lutter efficacement contre la houle du sud-ouest.
- Des moyens d'amarrage puissants, avec une préférence pour un navire accosté au vent du poste.
- Une distance de sécurité nautique entre le port pétrolier et le port méthanier pour éviter les avaries potentielles liées à la manœuvre.

M. Rémy CHICOT, Maire de Saint Jouin-Bruneval, déclare que sa commune est directement concernée par ce projet, lequel suscite beaucoup d'inquiétude. Il rappelle que Saint Jouin est une commune résolument tournée vers le tourisme.

Il souligne que le débat public n'a pas permis d'apaiser ces craintes, dont la principale concerne la sécurité. Les habitations sont situées en moyenne à 1.500 mètres du site. Il indique qu'une succession d'experts ont parlé des risques particuliers que représente la présence de la falaise, mais qu'aucune conclusion n'a pu en être tirée à ce stade, et qu'il compte par conséquent sur les services de l'Etat (la DRIRE en particulier) pour fournir aux habitants les assurances qui leur manquent.

Il ajoute que cette question de sécurité conditionne l'accès à la plage, rappelant que celui-ci est un élément important de la vie locale et qu'il serait inacceptable que cet accès soit interdit demain. A cet effet, il cite le Préfet qui avait clairement déclaré qu'il ne donnerait pas son accord au projet si l'accès à la plage n'était pas maintenu.

Il déclare que le partage de l'espace entre zone industrielle et zone touristique doit impérativement être garanti de façon durable et irréversible. La juxtaposition du site et de la plage nécessitera donc une intégration environnementale d'exception, sans oublier la création d'un port de plaisance dont les travaux devront être réalisés simultanément aux travaux du terminal et inclus dans un projet global.

Il conclut en soulignant la complexité que représente une telle situation pour les élus locaux qui auront à s'exprimer sur le projet à l'issue du débat public, et particulièrement pour lui-même en tant que premier magistrat de la commune. Il estime que la question n'est pas : « êtes-vous pour ou contre le terminal méthanier ? », mais plutôt : « êtes-vous pour ou contre faciliter le dialogue entre les différents intervenants dans l'éventuelle réalisation de ce projet ? »

Il s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les intérêts de ses concitoyens et il demande aux administrations et institutions concernées de prendre rapidement en charge ce sujet dans un souci de concertation et de transparence.

M. Jean-Jacques LEMAITRE, Président d'Aquacaux, exprime sa compréhension pour les objections des habitants riverains du site, et il se dit choqué par ceux qui félicitent les promoteurs du projet. Il reproche aux promoteurs de fréquemment minimiser les aspects négatifs du projet, en particulier d'avoir fait le choix le plus mauvais. Il leur demande d'aller au-delà des discours dans leur prise en compte des dangers.

Il évoque une solution qu'il a proposée à divers acteurs, située en bout de digue et incorporant un développement global, sans entrer dans les détails.

M. Daniel PAUL, Député du Havre, aborde le sujet du recours intensif au gaz dans la production d'électricité, qui lui semble à priori légitime du fait de sa production réduite de CO₂, notamment pour faire face aux situations de demande exceptionnelle.

Il souligne cependant qu'il ne s'agit pas de cela ici. Il rappelle que le projet s'inscrit dans un ensemble de cinq projets dont la fourniture dépasse les stricts besoins du pays, du simple au double.

Il considère qu'il y a de bien meilleures façons de produire l'électricité que de brûler du gaz, dont l'utilisation est nécessaire à l'industrie, et que nous devons tout faire pour limiter l'utilisation d'une ressource aussi rare et non-renouvelable.

Il estime que cet engouement pour le gaz vient de l'ouverture à la concurrence dans le domaine de l'énergie. Il explique que la libéralisation du marché suscite une course aux profits, et que dans une telle logique de rentabilité rapide, le gaz offre de gros avantages par rapport aux autres énergies fossiles.

Pour ces raisons, ainsi que pour la préservation d'une ressource de plus en plus rare, parce qu'il refuse de considérer l'électricité et le gaz comme des marchandises ordinaires, et parce qu'il n'accepte pas que des biens aussi vitaux soient soumis aux règles du marché, il se déclare défavorable au projet de terminal méthanier à Antifer.

M. Bernard FERY intervient à la demande de M. MERVILLE, Conseiller Général, qui était intervenu lors de la réunion du 26 novembre, et qui souhaite que soient mentionnés les points suivants qui n'ont pas été relatés durant les synthèses des débats livrées en début de soirée : la concertation pour le SCOT le Havre – Pointe de Caux, bâclée selon lui car il n'y fut jamais question d'Antifer, même si la Préfecture du Havre estimait que ce n'était qu'un détail. Par ailleurs, il avait aussi attiré l'attention sur les aspects de sécurité et de nécessité de maintien de l'accès à la plage.

Mme Sylvie BARBIER, Association Ecologie pour le Havre, regrette l'absence de réponses concernant un certain nombre de procédés (chloration, eaux refroidies, poussières radioactives dans la mer). Elle tient à exprimer également une forte méfiance contre la modélisation mathématique utilisée par le maître d'ouvrage, se basant sur l'expérience de Port 2000. Elle pense aussi que l'évaluation de l'impact du recours au GNL doit être appréciée de façon plus globale, car ses émissions de CO₂ sont en fait beaucoup plus importantes que l'on prétend si on prend en compte l'ensemble de sa chaîne de production.

Elle souligne un problème d'approvisionnement en GNL du fait des difficultés croissantes d'extraction et de l'insuffisance en capacités de liquéfaction, ainsi qu'une tendance planétaire, qu'elle qualifie de délirante, à engager des projets méthaniers qui sont hors de proportion avec les besoins. Elle décrit la situation comme une bulle spéculative qui aboutira

à terme à une sous-utilisation massive et à un gaspillage considérable de capitaux, tout cela à un moment où il faudrait concentrer les efforts vers la transition énergétique qui s'impose de manière plus en plus urgente face au dérèglement climatique et au déclin des gisements fossiles.

Mme Christine PAUL, Vice-présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Saint Jouin-Bruneval, rappelle que la sécurité des enfants scolarisés à Saint Jouin ne se limite pas au seul périmètre de l'école, le point géographique choisi comme référence par le maître d'ouvrage. Elle indique que leur vie s'organise autour de plusieurs sites, dont la plage qui est située à 400 mètres des cuves.

Elle estime que les données relatives aux distances de sécurité fournies par le maître d'ouvrage sont inexactes. Citant un document émanant de Gaz de Normandie, elle compare les distances fournies (de l'ordre de 1,5 à 2 km) à l'existence d'habitations à moins de 500 mètres du site. Elle ajoute qu'une comparaison avec les autres terminaux GNL en France s'impose, ces derniers étant tous implantés au cœur de zones industrielles lourdes et à de grandes distances des habitations les plus proches.

Elle ajoute que l'entonnoir de la Valleeuse de Bruneval pose un risque aux enfants scolarisés à l'école de La Poterie – Cap d'Antifer. Citant M. BRAMOULLÉ qui expliquait que le risque zéro n'existait pas, elle déclare refuser de jouer la vie des enfants sur un calcul de probabilité. Elle précise que la plage est fréquentée toute l'année, et que des représentations en 3D lui ont permis de prendre conscience de la monstruosité de l'infrastructure.

En conclusion, elle s'interroge sur la justification de ce terminal méthanier avec ses risques associés et ses impacts environnementaux, alors que l'enseignement de la biodiversité et du développement durable sont désormais au programme de l'Education Nationale.

Mme Claudine LAILLIER, Enseignante à Saint Jouin-Bruneval, indique que certains peuvent penser que le site d'Antifer est déjà un site dangereux, et que d'y ajouter un terminal méthanier n'est pas une aberration. Elle prévient qu'en fait le GNL est beaucoup plus dangereux que le pétrole.

Elle illustre cette déclaration en avançant qu'un navire méthanier contiendrait l'équivalent de 700 tonnes de TNT, soit 55 bombes d'Hiroshima. Elle rappelle quelques accidents catastrophiques dus, selon elle, à des explosions de méthane.

Elle ajoute que, alors que le village de Saint Jouin est déjà en site SEVESO depuis plus de vingt ans, aucun exercice d'évacuation ou de confinement n'a été organisé, ni par la CIM, ni par la commune, ni par la Préfecture. Le seul exercice ayant eu lieu l'a été à l'école, à l'initiative de l'Education Nationale.

Etant donné que les instances publiques et l'exploitant du site ne remplissent déjà pas leurs obligations légales, elle demande comment on peut tolérer d'ajouter un tel risque à une école comptant plus de 200 enfants.

Elle conclut par un appel à la Secrétaire à l'Ecologie et au Développement Durable, qui a récemment parrainé une semaine intitulée : « comment rendre nos écoles plus sûres ? »

M. Sylvain JOUANEAU, Association Surfrider Foundation, présente son association, à envergure européenne, qui est dévouée à la protection et la mise en valeur de l'océan, des vagues et du littoral via des actions d'initiatives océanes, de découverte du littoral et de pédagogie.

Il indique que ce sont ces actions qui l'amènent à interpeller le PAH et tous ceux qui sont en faveur du projet. Il s'interroge sur la logique d'encourager les jeunes à des démarches écologiques au quotidien alors que des projets comme le terminal méthanier voient le jour.

Il demande si l'accès à la plage sera conservé, et si oui, sous quelles conditions. Il demande si le rôle du parking sera maintenu. Il souligne que de sérieuses questions se posent quant à l'organisation des diverses manifestations et activités nautiques telles que la pêche, les planches à voile et les parapentes.

Il souhaite une réponse claire aux questions suivantes sur la plage : l'engagement des pouvoirs publics sur le maintien de l'accès veut-il dire en tous temps ou uniquement en dehors des escales des méthaniers ? Quel autre accès sera prévu pour l'évacuation en cas d'accident ? Il rappelle que, contrairement aux dires de certains, la plage existait bien avant que l'Etat en prenne possession à travers le PAH, même si les accès y étaient alors moins structurés.

Il souligne les impacts qu'a eu le terminal jusqu'à présent : accélération de l'érosion de la falaise et nuisance visuelle des cuves, ainsi que les futures agressions que le projet pourrait engendrer pour la plage, sa faune et sa flore. Il réfute les assurances selon lesquelles les rejets d'eau froide dans l'enceinte du port n'auront pas d'impact sur la vie marine, ou que l'augmentation du trafic des navires n'impactera pas les oiseaux, ou encore que la torchère ne gênera pas la vie animale.

Il demande que la plage de Saint Jouin soit sauvegardée et que les falaises soient protégées, et déclare que l'association est opposée à l'aboutissement de ce terminal méthanier qui va tout à l'encontre des priorités actuelles, soucieuses des générations futures.

M. François AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval, déclare que c'est une utopie de croire que l'on pourra vivre sur cette planète en continuant de brûler des énergies fossiles. Il décrit ce projet comme l'antithèse du développement durable.

Il estime que c'est un non-sens environnemental qui ne fera qu'encercler la Pointe de Caux par des zones industrielles et hâter la destruction du littoral. Il estime que c'est un non-sens économique qui causera la mort du tourisme. Il souligne qu'il n'y a aucune certitude pour que les cuves soient toujours remplies, surtout sur une durée de trente ans et dans une logique d'énergie de transition, et que le projet fera perdre plus d'emplois qu'il n'en créera.

Il indique qu'il s'adresse ce soir à l'ensemble des acteurs et décideurs, à l'exception de Gaz de Normandie qu'il estime inexpérimenté en matière de terminaux. Il décrit certains des hommes politiques dans ce débat comme des suiveurs de lobby dont l'intérêt se limite aux seuls revenus de la taxe professionnelle, au mépris total du territoire impacté. Il s'insurge que l'on puisse envisager de défigurer la beauté de ce territoire avec ce terminal.

Il déclare qu'il ne faut pas laisser le court-terme de quelques-uns hypothéquer l'avenir du plus grand nombre, et qu'il n'est pas question qu'on impose des choix qui vont à l'encontre des choix de société.

Il pose le défi aux promoteurs du projet d'organiser un référendum d'initiative populaire locale.

M. Alban FIRMIN, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval, se dit étonné qu'il faille que ce soit de simples citoyens comme lui-même qui s'opposent à de tels projets. Il déclare que les raisons pour son opposition lui semblent chaque jour plus évidentes. Il rappelle trois points :

- Les dangers envers la santé au Havre et dans sa région, qui ne seront guère diminués par l'implantation de ce terminal.
- Le comportement du PAH qui s'attribue le droit d'aménager le territoire environnant sans concertation et sans transparence.
- Les propositions de projets alternatifs pour l'évolution du port d'Antifer (port de plaisance HQE, pôle technique de développement durable, centre opérationnel d'une garde-côte européenne).

Il considère ces projets comme structurants, nécessaires à la France et valorisant pour l'environnement. Il ajoute qu'ils sont source d'emplois et de la taxe professionnelle si chère aux élus locaux.

Il rappelle encore que le port veut faire une zone industrielle à Saint Jouin. Il reconnaît l'existence du port pétrolier, avec lequel au fil des années une cohabitation positive s'est instaurée. Mais il souligne que Gaz de Normandie propose d'implanter des bacs plus hauts que la tour de l'Hôtel de Ville, remplis d'une matière dangereuse.

Il évoque la laideur des lieux à l'approche à la ville du Havre, rappelant que c'est l'avenir que promet le PAH à 6 km d'Étretat avec ce projet, et il déclare que les habitants ne pourront jamais accepter cela dans son état actuel.

Il demande au Préfet de placer ce projet dans le cadre d'une réflexion gouvernementale sur les besoins en gaz en France. Il lui demande d'ordonner un moratoire sur ces projets et que soit organisé un Grenelle de l'Environnement local sur la Basse et Haute-Normandie.

Il remercie tous les opposants au projet pour leur travail et pour avoir élevé le débat en posant les bonnes questions.

M. Dominique ROUX, ex-Commandant de bord de méthanier, retraité, rappelle que plusieurs catastrophes maritimes en Manche ont révélé combien il est difficile de maîtriser les risques engendrés par un trafic qui ne cesse de croître. Il indique que les instances compétentes constatent un besoin urgent de mise en cohérence des dispositifs européens existants de sécurité maritime, ce qui pourrait être le point de départ d'une gouvernance maritime européenne qui s'installerait progressivement.

Il évoque l'évolution des missions de surveillance maritime et son importance, ce qui l'amène à s'interroger sur le bien-fondé d'implanter des structures portuaires sans se préoccuper fortement de remédier aux faiblesses constatées par toutes les autorités dans la sûreté et le contrôle du très complexe trafic maritime.

Il estime que le port d'Antifer, par sa position stratégique et ses nombreux atouts, offre l'opportunité d'établir un pôle de liaison multidisciplinaire des intervenants en mer. Il déclare qu'il serait regrettable de ne pas étudier tout le parti que la région, la France et l'Union Européenne pourraient tirer d'Antifer dans le cadre d'une politique maritime européenne intégrée.

Il considère que ce projet devrait convenir à tous ceux qui réclament une exploitation optimale du potentiel offert par un site portuaire jusqu'à présent sous-exploité. Il souligne qu'un tel projet offrirait une coordination des moyens de surveillance et de sécurité maritime en Manche et Mer du Nord, un essor économique du territoire conforme aux valeurs du développement durable, des créations d'emplois, un puissant outil formateur et pédagogique, et une impulsion au développement touristique, tout cela au seul prix de l'abandon d'un projet méthanier qui, à Antifer, ne répond pas à une nécessité pour la France.

M. Guy LE MIGNOT, Président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable, remercie ceux qui ont contribué à éclaircir un dossier des promoteurs qu'il décrit comme volontairement entaché de fausses informations et de mensonges, des promoteurs dont il estime par ailleurs qu'ils ont bien souvent été soutenus par une partie de la Commission.

Il déclare que l'argumentation des associations qui ont participé au débat aura montré qu'un autre avenir est possible sur ce territoire, conjuguant développement économique avec développement durable. Il rappelle que ce débat n'est qu'un début, et souligne que les associations mettront tout en œuvre pour stopper définitivement toutes les volontés de destruction de l'environnement local.

Il rappelle au PAH qu'il avait, en 1975, concédé à la commune de Saint Jouin, à titre de dédommagement, une plage, un parking et l'aménagement de l'environnement sud du terminal. Il déclare que c'est ainsi de droit que les instances de la commune feront valoir l'existence de l'usage touristique de la plage, à l'amiable ou par voie de justice.

Il révèle à M. LACAVE, Directeur du PAH, qu'il est d'accord avec lui quant à l'intérêt public du terminal pétrolier d'Antifer, mais pas en ce qui concerne le projet méthanier, dont M. LACAVE avait lui-même indiqué qu'il s'agissait d'une affaire de business. Il interpelle aussi M. LACAVE sur ses commentaires concernant le SCOT, qu'il qualifie de provocation. Il prévient le PAH que les habitants sauront le faire plier à ses obligations par tous les moyens nécessaires.

Il ironise ensuite sur les connaissances de M. REVET, Sénateur, en matière d'histoire contemporaine, notamment la guerre froide et la réalité actuelle des stratégies commerciales de la Russie. Il estime que le projet méthanier n'a pour but que des profits financiers.

Il interpelle M. RUFENACHT, Maire du Havre, lui enjoignant de cesser de se mêler de l'avenir des communes limitrophes et de cesser de disséminer des installations néfastes et hideuses sur les communes alentour. Il lui propose d'installer le terminal méthanier au Havre.

Evoquant la société POWEO, il souhaite bien de la chance à M. POYER de Gaz de Normandie. Sur la base de soucis qu'aurait Gaz de Normandie concernant un projet de centrales dans l'arrière-pays nîmois, il estime que le maître d'ouvrage fait lui-même la preuve de l'inopportunité de son activité industrielle.

Evoquant les conclusions des dirigeants français au Grenelle de l'Environnement et à Bali sur la nécessité d'une exemplarité en matière d'environnement, il ironise sur la valeur de ces sentiments à l'échelle locale.

M. Vianney de CHALUS, Président de la Chambre de Commerce du Havre, réaffirme le soutien de toutes les Chambres de Commerce de Haute-Normandie et du monde économique pour le terminal méthanier d'Antifer qu'il qualifie de projet stratégique pour l'économie du territoire.

Il indique que ce projet s'inscrit naturellement dans une infrastructure déjà opérationnelle, et que sur le plan énergétique il permettra à la région de diversifier ses sources d'approvisionnement et de rester leader de la production française.

Il ajoute que sur le plan économique, au-delà des retombées du chantier et de l'exploitation, c'est une véritable opportunité d'évolution pour les industries de la région par le remplacement du fioul par le gaz.

Il conclut qu'il soutient ce projet, qui doit être mené à bien dans le respect de l'environnement naturel et humain, car c'est un enjeu important pour le développement économique du territoire.

M. Bernard FERY intervient pour souligner que l'écoute réciproque est une condition du débat public.

M. Alain OHREL le rejoint pour tenter de rétablir le calme dans la salle.

M. Antoine RUFENACHT, Maire du Havre, rappelle que le développement des terminaux méthaniers est nécessaire pour la France pour deux raisons :

- Assurer une meilleure indépendance énergétique.
- Renforcer la consommation en France d'énergies plus propres, respectueuses de l'environnement et du développement durable.

Il souligne qu'Antifer est un site privilégié pour accueillir un terminal méthanier du fait de :

- La présence d'un important terminal pétrolier.
- La volonté du territoire de se positionner fortement sur la filière énergétique.

Il précise que la réalisation d'un terminal méthanier à Antifer devra répondre à trois objectifs :

- Renforcer l'emploi.
- Assurer une sécurité absolue. Il note l'intervention de Mme LAILLIER, déclarant cependant qu'il fait confiance à l'Etat pour assurer cette sécurité.
- Etre très attentif à respecter l'environnement et à s'inscrire dans l'ambition, partagée par toute la région, d'être un modèle sur le plan du développement durable et de la qualité de vie.

Mme Véronique BEREGOVOY, Groupe des Elus Verts de la Région Haute-Normandie, déclare que décidément, tous ne mettent pas les mêmes choses derrière la notion de développement durable, et qu'il ne faut pas y mettre n'importe quoi.

Elle souligne que le développement industrialisé et productiviste que connaît la Haute-Normandie depuis plus d'un siècle n'est plus soutenable et ne peut constituer un scénario pour l'avenir. Elle précise que la région est particulièrement touchée par la précarité, le chômage, la pollution de l'air et de l'eau et le recul de la biodiversité, autant d'éléments qui ont un impact direct sur la santé des habitants et des salariés de sites classés SEVESO, un fait démontré par la forte surmortalité constatée en région havraise.

Elle se demande si la Haute-Normandie doit être définitivement sacrifiée pour satisfaire à des intérêts privés au mépris de l'intérêt général. Elle estime certains propos de M. RUFENACHT pleins de mépris et de cynisme.

Elle déclare le projet méthanier comme étant incompatible avec le développement durable et avec les objectifs que s'est fixée l'Europe en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Elle en conclut que la mise en application de ces mesures démontre qu'il est inutile d'importer du gaz.

Elle ajoute que ce projet ne prévoit de créer que soixante emplois, alors qu'il menace la filière touristique qui représente pour sa part des milliers d'emplois, et surtout qu'il compromet fortement le développement de la filière d'économie d'énergie, estimée sur la région comme créatrice de 14.000 emplois. Elle en appelle à la responsabilité des syndicats sur ces enjeux.

Evoquant une augmentation certaine du prix du gaz, elle souligne qu'en favorisant son usage, ce projet va à l'encontre des politiques engagées par le Département et le Région.

Elle rappelle l'opposition des décideurs en 2005 à l'implantation d'éoliennes, sous prétexte de dangerosité, alors que ces mêmes décideurs soutiennent ce projet de terminal qui lui représente de réels dangers à tous points de vue. Elle ajoute que ce terminal impactera sur un milieu déjà fragilisé.

Elle conclut que ce projet est entaché de déni démocratique à tous les niveaux. Citant M. BEIGBEDER de POWEO annonçant à la radio son intention de construire le terminal, elle demande à quoi sert ce débat, déplorant le manque de considération pour le travail et la mobilisation des habitants opposés au projet. Elle indique que ce projet va à l'encontre de nombreux schémas et plans d'urbanisme, et tout simplement à l'encontre de l'intérêt général, et que c'est aujourd'hui qu'il faut faire le bon choix : l'abandon de ce projet.

M. Jean-Paul LECOQ, Député de Seine-Maritime, se félicite de l'installation d'une nouvelle chaudière à bois qui chauffera l'ensemble de sa commune de Gonfreville-l'Orcher, contribuant ainsi aux économies d'énergies fossiles.

Il rappelle que le projet méthanier n'est pas d'intérêt national, mais simplement un projet purement financier, ce qui n'est pas forcément négatif en soi, mais inacceptable si c'est au détriment de l'environnement et de la sécurité. Il explique que ce projet n'existerait pas sans la motivation de concurrence, car si Gaz de France était le seul acteur, ses terminaux existants seraient suffisants.

Prenant M. RUFENACHT au mot, il examine les démarches de l'Etat en matière de contrôle de la sécurité, décrivant le travail de la DRIRE qui se base sur des distances de sécurité dont la détermination varie au gré des accidents survenant de par le monde, et aboutit parfois à des retours sur la parole donnée, au détriment des habitants qui peuvent d'un jour à l'autre se retrouver dans la zone d'effet.

Citant une proposition qu'il avait reçue de la part d'un industriel dans sa commune, d'un projet de gazéification des résidus pétroliers pour alimenter l'usine en énergie, il s'étonne qu'on n'ait pas investi dans ce projet alors qu'on propose d'investir dans un terminal méthanier.

Il réitère l'inutilité d'importer du gaz en France, évoquant les nombreux emplois qui pourraient être créés par la filière économie d'énergie. Il souligne cependant que ces emplois seraient locaux, et que les multinationales ne pourraient pas en profiter, ce qui explique tout l'intérêt d'un projet méthanier.

M. JEAN-PIERRE FRÉBOURG, MAIR-ADJOINT DE LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER, présente sa commune, précisant que le centre village se trouve à 1.700 mètres du port d'Antifer, et l'habitation la plus proche à 400 mètres. Il souligne qu'il est là ce soir pour signaler l'existence de sa commune qui a jusqu'ici été occultée dans les débats.

Il revient sur un historique de 30 ans de cohabitation avec le pétrole. Il précise qu'au cours des années il a été découvert que les habitants étaient exposés à des inhalations de vapeur de pétrole apportées par le vent, et que ces vapeurs sont dangereuses pour la santé. Il ajoute que jamais durant ces trois décennies quiconque au port ne s'est soucié de cette situation ou ne les a contactés. Il précise aussi que les sondes d'Air Normand sont posées bien au-delà du secteur occupé par les villages riverains.

Tous ces faits, tout ce laisser-aller de la part des exploitants du port d'Antifer, lui causent de sérieux doutes quant à l'implantation du terminal méthanier, et amènent la municipalité à se prononcer contre le projet.

Il s'inquiète par ailleurs d'une trop grande affluence sur la plage de sa commune si la plage de Saint-Jouin venait à fermer.

Il demande aux autorités de désormais prendre sa commune en considération dans le contexte de ce projet, et il prévient que les habitants seront maintenant présents à toutes les discussions.

M. Charles REVET, Sénateur, Président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval, estime que le débat public a été utile et a permis des interrogations qui nécessitent des réponses. Il rappelle que ce projet méthanier s'inscrit dans la volonté de l'Etat d'une diversification des sources d'approvisionnement en énergies fossiles, et que le site d'Antifer était prévu à l'origine pour l'implantation d'un port mixte pétrolier et méthanier.

Il indique qu'il y a certaines préoccupations à prendre en compte :

- La sécurité, et cela sera fait par la DRIRE.
- Le maintien des activités touristiques et de loisirs, de la pêche et de la plage.

Il suggère l'implantation de structures en bout de digue.

M. Daniel FIDELIN, Député de Seine-Maritime, comprend que le débat public sur ce projet ait été houleux, compte tenu des interrogations exprimées par les habitants riverains du site. Il trouve que le débat a été riche en informations et qu'il a permis un éclairage sur des points délicats.

Il a constaté à quel point les avis divergent. Il indique avoir exprimé le souhait qu'une étude de danger sommaire, validée par les services officiels, arbitre le débat. Il précise avoir réitéré cette demande à l'Assemblée Nationale, ajoutant à cette occasion une suggestion qu'une réforme de l'organisation du Débat Public soit envisagée, car il lui semble que l'élément essentiel est la sécurité des biens et des personnes.

Tout en convenant qu'on ne peut pas être indifférent au renforcement de la sécurité d'approvisionnement du pays, il estime que cela ne doit pas être au détriment de la qualité de vie et de la sécurité des habitants.

Pour résoudre ces difficultés, il propose que soit étudié un projet en bout de digue, et regrette que M. LEMAITRE, qui avait une proposition similaire, n'ait pas montré une maquette. Il pense que cette solution en bout de digue aurait l'avantage de recueillir un consensus sur :

- les problèmes de danger, notamment quant aux distances d'effet,
- le sujet de la faune et de la flore,
- le maintien des activités de pêche, de tourisme et de loisirs avec le maintien de la plage.

Il ajoute que cette solution donnerait à Gaz de Normandie une image d'entreprise innovante, soucieuse du cadre de vie, et ouverte aux suggestions.

Il estime que ce projet, s'il va de l'avant, doit rentrer dans un cadre plus global, où Gaz de Normandie doit se positionner en véritable acteur d'aménagement du territoire, en concertation avec les élus locaux et les associations. Il lui semble que ce projet devra être inscrit au SCOT du Pays des Hautes Falaises.

Il exprime l'intérêt que présente le site de Saint Jouin pour en faire un pôle d'aménagement touristique et de recherche sur les énergies renouvelables. Il souligne aussi l'intérêt des propositions entendues sur l'énergie marine.

Il rappelle en conclusion les conditions indispensables à l'autorisation de tout projet, qui impliquent la garantie d'absence de risques inacceptables pour les populations, et que la plus grande attention sera portée à l'impact sur le milieu naturel durant l'analyse du dossier.

M. Patrick JEANNE, Maire de Fécamp, Vice-président du Conseil Général de Seine Maritime, salue le Maire du Havre et il reconnaît son mérite à défendre un projet qui ne concerne pas son propre territoire.

Il révèle qu'à l'origine il était réservé sur ce projet, mais que grâce au débat public il y est maintenant farouchement opposé.

Il demande aux participants de se projeter à la fin du 21^{ème} siècle, et d'imaginer les réactions de nos descendants aux décisions prises aujourd'hui même, alors qu'ils seront confrontés à des côtes défigurées et peut-être aussi à des problèmes de santé inconnus aujourd'hui.

Mme Estelle GRELIER, Vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, Vice-présidente du Conseil Régional, Présidente de la communauté de communes de Fécamp, annonce que la CNDP a été saisie comme prévu concernant ce qu'elle estime avoir été une prise de position de la part de la CPDP lors d'une réunion privée au mois de novembre.

Elle se propose de dresser une liste schématique des points qui l'ont amenée à s'opposer au projet méthanier, sur le fond :

- Un aménagement du territoire selon lequel les activités vertueuses sont situées au Havre alors que celles dont ne veulent pas les élus havrais sont à Antifer.
- L'occultation de l'Agenda 21, le sacrifice du développement touristique.
- Le mensonge que représente un terminal méthanier touristiquement compatible.
- L'illusion du maintien de l'accès à la plage.
- La diversion du projet en bout de digue (une sortie politique).

Sur la forme :

- Le débat a été conduit de façon classique pour réduire le débat et limiter l'expression démocratique. Elle estime que la remarque de M. BEIGBEIDER à la radio (précitée) a un parfum de scandale et traduit un cynisme sans bornes.

Elle conclut en déclarant aux promoteurs que les habitants de Saint Jouin et des Hautes Falaises méritent mieux qu'un mauvais projet servi par un mauvais débat, et qu'un autre avenir est possible. Elle exprime définitivement et viscéralement que c'est « non » au terminal méthanier à Antifer.

M. MODESTE, Délégué CGT de la CIM, indique que le syndicat a assisté à toutes les réunions, lors desquels ils ont pris beaucoup de notes et d'enseignements.

Il dresse une liste d'exemples locaux de plans de restructuration entraînant de nombreuses pertes d'emploi. Il déclare que le syndicat est favorable à ce projet méthanier, qui est créateur d'emplois, et c'est pourquoi il demande que tous les services portuaires soient renforcés à partir de vrais professionnels sous statut.

Il souligne que ce débat n'a pratiquement pas abordé la question de l'emploi. Il indique que les gens qui fréquentent l'ANPE restent à l'écoute de ce projet, même s'il n'offre la possibilité que de 60 à 80 emplois.

Il souligne que l'expérience des salariés de la CIM qui travaillent depuis de nombreuses années sur un site classé SEVESO est un gage de sécurité pour les habitants.

(...)

Il conclut en déclarant que son organisation syndicale CGT, avec l'appui de l'ensemble des salariés de la CIM et de leurs familles soutiendront ce projet.

M. Alain OHREL annonce la clôture du débat. Il rappelle que de nombreuses informations restent disponibles sur le site de la CNDP et que le calendrier de ce projet continue : durant les deux prochains mois, la Commission va élaborer un compte-rendu de tout ce qui a été dit ; puis à son tour, le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour prendre sa décision.

M. FERY indique qu'une communication de Mme Viviane ROUSSEL, Vice-présidente de l'Association Cavaliers pour la Défense et la Conservation des Chemins sera inscrite sur le site web.

(FIN DE LA REUNION : 22 H 00)